

Monsieur, Madame,

Vous souhaitez vous porter candidat à un poste d'enseignant détaché au Lycée Français de Caracas...

Que vous ayez choisi de quitter la France pour travailler dans un établissement français à l'étranger ou que vous soyez déjà en poste à l'étranger, ce choix personnel peut être source de grandes satisfactions mais aussi d'interrogations tant un établissement de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE, www.aefe.fr) présente des spécificités.

Le Colegio Francia de Caracas est constitué de deux entités : le Lycée Français de Caracas (450 élèves à cette rentrée suivant un cursus français) et la Unidad Educativa Colegio Francia (380 élèves à cette rentrée suivant un cursus vénézuélien).

Le Lycée Français de Caracas est un établissement conventionné, c'est-à-dire un établissement de droit privé vénézuélien, géré par une Fondation locale, qui a signé une convention avec l'AEFE. Cette convention permet notamment de recruter des personnels titulaires français en leur assurant une poursuite de carrière similaire à ce qu'elle serait en France (sécurité sociale, retraite, inspections...).

Ces personnels sont rémunérés en Euros par l'AEFE mais l'établissement reverse à l'Agence une partie de leurs salaires et de leur Indemnité Spécifique de Vie Locale (ISVL). Les ressources de l'établissement viennent des frais de scolarités payés chaque mois par les familles.

Pour tout contact par mail, merci de vous adresser à :

- Secondaire : proviseur@cfcaracas.org
- Primaire : dir.primaire@cfcaracas.org

1. VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE :

Votre candidature est à **envoyer uniquement par voie électronique par email** :
recrutement.detaches@cfcaracas.org

Vous devez **vous assurer que nous l'avons bien reçu** : un mél de confirmation vous sera adressé



Les documents suivants devront accompagner votre demande :

- Le dossier de candidature AEFÉ rempli et signé par le candidat.
- Un Curriculum vitae
- Une Lettre de motivation
- Copie d'une pièce d'identité (CNI ou PASSEPORT)
- Une Copie de l'arrêté de titularisation
- Copie d'écran de la fiche de synthèse IPROF
- Copie du dernier arrêté de promotion.
- Copies des derniers rapports d'inspection existants, PPCR, rapport de visite ou compte rendu de rendez-vous de carrière.
- Copie d'attestation (langues, certification, etc...) si demandé dans le descriptif de poste.
- Tout document que vous jugez utile notamment les documents permettant d'apprécier la qualité de votre travail ou de vos compétences
- Justificatif de suivi de conjoint (si le conjoint justifie à la date de la CCPL d'une embauche dans le pays au plus tard à la date de rentrée scolaire).
- Copie du contrat en cours (agent relevant de l'AEFE).
- Copie de l'arrêté de détachement (uniquement pour les personnels en détachement).

Un dossier incomplet exposerait votre candidature à un rejet.

Votre dossier sera examiné par la Commission Consultative Paritaire Locale (CCPLA), en cas de candidature retenue, vous serez averti dès la tenue de la commission.

Si votre candidature est retenue, vous en serez rapidement informé et vous disposerez de **48 heures** pour accepter définitivement le poste et renvoyer, dûment complétés et signés, les documents qui vous seront adressés.

Une fois le poste accepté, vous ne pouvez plus accepter d'autres propositions. En outre, vous ne serez définitivement recruté que **lorsque votre détachement aura été accordé par l'Éducation nationale.**

2. VOTRE INSTALLATION :

2.1 Votre visa :

Une fois recruté, l'AEFE produira une lettre d'accréditation pour vous et votre famille. Cette lettre sera à présenter à l'Ambassade du Venezuela à Paris pour obtenir un visa provisoire (en général d'un mois). Vous devrez arriver en poste, pour la pré-rentrée, avec votre visa et de nouvelles démarches seront à faire sur place pour l'obtention d'un visa de courtoisie permettant de travailler au Venezuela.





COLEGIO FRANCIA
LYCÉE FRANÇAIS
CARACAS



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

2.2 Votre couverture sociale :

La MGEN assure la couverture sécurité-sociale pendant toute la durée du détachement ; contacter la section extra-métropolitaine de la MGEN au 02 43 39 15 50.

3. VOS CONDITIONS FINANCIERES PENDANT LA MISSION :

L'ISVL est versée de manière mensuelle, en sus du salaire net France (salaire indiciaire) Montant annuel de l'ISVL, selon le groupe de l'agent

S'ajoute le versement mensuel des majorations familiales qui permettent de couvrir totalement les frais de scolarité. A noter que l'établissement ne perçoit pas de droits de première inscription pour les enfants des personnels détachés scolarisés en son sein

ISVL publication octobre 2023 :

ISVL G5 : 16 281

ISVL G6 : 13 915

Groupes d'ISVL

Les groupes d'ISVL sont fixés par l'**arrêté du 20 décembre 2010**  modifié par l'**arrêté du 15 décembre 2015** .

Les groupes varient en fonction de l'indice brut de l'agent :

groupe d'ISVL	indice brut	échelons des certifiés	échelons des agrégés
5	> 650	9 à 11 et HC	5 à 11 et HC
6	de > 525 à 650	4 à 8	2 à 4
7	de > 450 à 525	2 à 3	1
8	< ou égal à 450	1	-

3. CALENDRIER DES OPERATIONS DE RECRUTEMENT DES PERSONNELS DETACHES :

Date de dépôt des candidatures :

Du lundi 8 janvier 2024 au vendredi 12 février 2024 inclus

Votre candidature est à envoyer uniquement par voie électronique par email : recrutement.detaches@cfcaracas.org

Date de réunion de la CCPLA : Lundi 4 mars 2024.



www.cfcaracas.org
info.sf@cfcaracas.org

Avenida D Campo Claro. Caracas 1071 Venezuela / PO Box 70151 Caracas 1071-A.
Téléphone : +58-212-234 0687